



ecocourt newsletter

Une publication mensuelle de la Cour de Justice de la Communauté, CEDEAO

Octobre 2018

LA COUR JUSTICE DE LA COMMUNAUTE ANNONCE SA CAMPAGNE DE SENSIBILISATION POUR L'ANNEE 2019



Photo de famille de la visite de la délégation du "Public Interest Lawyering Initiative for West Africa"

La Cour de Justice de la CEDEAO a dévoilé son programme de sensibilisation pour l'année 2019 afin d'éveiller la conscience des citoyens de la sous-région. L'objectif de cette campagne ambitieuse est d'améliorer sa saisine et au-delà, son rôle de protection des droits de l'homme.

Le Président de la Cour, le juge Edward Asante, a fait cette déclaration, lors de la visite de la délégation du Public Interest Lawyering Initiative for West Africa (PIWA), le vendredi 19 octobre 2018, soulignant que la campagne de sensibilisation sera lancée l'année prochaine en Sierra Leone, au Libéria et en Gambie.

Le juge Asante a déclaré que ce programme, le premier du genre à la Cour, renforcera les dispositifs d'information existants ainsi que les campagnes de sensibilisation de la Cour, axées principalement sur les programmes radiotélévisés avec un volet plaidoyer.

Il a exprimé sa préoccupation concernant la faible exécution des décisions de la Cour par les États membres

et a sollicité l'apport de la société civile pour faire pression sur les États afin qu'ils honorent leurs engagements communautaires en vertu des dispositions du Protocole de la Cour portant sur l'exécution de ses décisions. Ces dernières leur imposent, en effet, de désigner des points focaux à cette fin conformément aux règles de procédure civile des États membres.

Les informations disponibles au greffe de la Cour indiquent que 28 décisions ont été exécutées tandis que rien n'indique que les 53 décisions restantes l'ont été.

"Une Cour n'est efficace que lorsque ses décisions sont exécutées" a martelé le Président indiquant que la réussite de la Cour dépend de son indépendance, sa force et sa rigueur à tenir responsable les États membres par rapport à leurs obligations communautaires.

Auparavant, Prince Chima Williams, le point focal du PIWA, a indiqué que la visite avait pour but de familiariser les membres avec la mission, les procédures et les décisions de la Cour.

Il a rassuré le président que son groupe utilisera tous les moyens disponibles dans son réseau pour soutenir la Cour dans le cadre de l'exécution de ses décisions ainsi que pour faciliter sa saisine par les citoyens communautaires.

Le greffier en chef, M. Tony Anene-Maidoh, a plus tard donné un exposé sur les divers aspects de la Cour, sa mission et sa jurisprudence.

Cet exposé a été suivi d'une séance de questions-réponses.

Les membres du PIWA sont originaires de la Côte d'Ivoire, du Ghana, de la Guinée, du Libéria, du Mali, du Niger, du Nigéria, du Sénégal et de la Sierra Leone. La délégation comprenait également des représentants d'organisations non gouvernementales (ONG) d'Afrique du Sud et des États-Unis d'Amérique.

PHOTOS DE LA VISITE DU PIWA



LE PRESIDENT DE LA COUR DE JUSTICE DE LA CEDEAO POUR DES REFORMES URGENTES DES STATUTS DU GIABA EN VUE DE COMBATTRE LES MULTIPLES ET COMPLEXES CRIMES DANS LE MONDE



Hon. Juge Edward Asante

Le juge Edward Asante, Président de la Cour de Justice de la CEDEAO, a invité à la révision des statuts du Groupe d'Action Intergouvernementale contre le Blanchiment de Capitaux en Afrique de l'Ouest (GIABA) afin de lui permettre de faire face à la dynamique et à la complexité des crimes dans le monde.

Le GIABA, basé à Dakar, est une institution de la CEDEAO chargée de faciliter l'adoption et la mise en œuvre d'instruments de lutte contre le blanchiment d'argent et de lutte contre le financement du terrorisme en Afrique de l'Ouest.

Dans la communication qu'il a présentée à l'ouverture d'un atelier organisé à Abuja à l'intention des agences spécialisées en matière de répression des crimes, le président a qualifié le statut de 1996 d' "obsolète voire inapproprié pour faire face aux défis actuels et futurs", justifiant la réforme nécessaire et urgente afin de renforcer les capacités de l'agence (GIABA) en matière d'enquêtes, de poursuites et de saisies éventuelles, de gel, de confiscation et de recouvrement des avoirs issus de crimes transnationaux.

Il a déclaré qu'une solution durable et équitable aux problèmes mondiaux dépendait de l'adoption d'une "véritable approche multilatérale et multiforme", qui sera renforcée par la coordination et la coopération internationales.

"La conception de cadres juridiques en vue de la détection des crimes, des saisies, du gel, de la confiscation et du recouvrement issu du blanchiment de capitaux, du terrorisme et d'autres crimes internationaux par chaque Etat ne peut à elle seule répondre aux

besoins d'un monde aussi interconnecté et complexe que nous le connaissons maintenant", a déclaré le Président .

Lors de l'atelier, le Président a indiqué que le GIABA avait manifesté sa volonté de se doter d'un système robuste de détection, de confiscation et de recouvrement des produits du crime dans les États membres . Il a assuré les participants de la volonté de la Cour du soutien nécessaire à la réalisation de l'objectif de l'atelier et des missions du GIABA.

L'atelier a été consacré à la structure, aux enquêtes et aux techniques de saisie, de gel, de confiscation, de recouvrement et de gestion des avoirs et d'objets issus de crime, conformément à la résolution du Conseil de Sécurité des Nations Unies et a été soutenu par l'Union européenne dans le cadre de ses efforts pour renforcer la base de ressources humaines du GIABA dans la réalisation de sa mission.

LE PRESIDENT DE LA COUR S'ENGAGE A TRAVAILLER AVEC LES ETATS MEMBRES EN VUE DE RESOUDRE LES PROBLEMES QUI FREINENT L'EXECUTION DES DECISIONS DE LA COUR

Le nouveau Président de la Cour de Justice de la CEDEAO, le juge Edward Asante, s'est engagé à collaborer avec les États Membres et avec les autres parties prenantes pour mettre en place un mécanisme pour améliorer le niveau d'exécution des décisions de la Cour.

Lors d'une visite au bureau de la mission permanente du Nigéria auprès de la CEDEAO à Abuja, le jeudi 11 octobre 2018, le Président a déclaré : "Seuls le Nigéria et le Niger ont exécuté de manière significative les décisions de la Cour".

Il a ajouté que les Organisations de la Société Civile (OSC) seront également impliquées aux efforts que mène la Cour y compris son vaste programme de sensibilisation et de plaider en vue de s'assurer d'une amélioration du niveau d'exécution des décisions de la Cour.

Conscient que les tribunaux ne sont pas préoccupés de l'exécution de leurs décisions, le président a déclaré, que les efforts de la Cour communautaire étaient motivés par la nature de son rôle en tant que juridiction des droits de l'homme dont la jurisprudence a contribué à renforcer la démocratie dans la sous-région en veillant au respect des droits de l'homme, l'une de ses quatre missions.

En vertu de l'article 24 du Protocole additionnel de 2005 relatif à la Cour, les États membres sont tenus de désigner l'autorité nationale compétente chargée de la réception et de la mise en application des décisions de la Cour conformément aux règles de procédure civile en vigueur dans chaque État.

Seuls cinq (5) des quinze (15) États membres à savoir le Burkina Faso, la Guinée, le Nigéria, le Mali et le Togo ont notifié à la Cour leurs points focaux pour l'exécution des décisions de la Cour.

L'Hon. Juge Asante a également demandé au chef de la mission d'aider la Cour dans ses efforts à obtenir du Gouvernement nigérian un nouveau local adéquat, en vertu de l'accord de siège conclu entre la Cour et le Nigeria.

En souhaitant la bienvenue au Président, l'Ambassadeur Babatunde Nurudeen a rassuré le président de la Cour qu'il était informé du problème crucial de local auquel la Cour est confrontée et qu'il avait déjà entrepris des démarches au niveau des ministères concernés en vue de trouver une solution.

Il a reconnu que la réduction du nombre de juges de la Cour de sept à cinq dans le cadre de la réforme institutionnelle de la Communauté augmentera la charge de travail pour les juges, mais s'est dit confiant qu'avec "l'expérience des nouveaux juges", ils parviendront à accomplir leur mission sans qu'il y ait une baisse sensible de rendement.

FORMATION INITIALE A L'INTENTION DES ASSISTANTS EXECUTIFS DES JUGES

Une formation initiale d'une journée sur le fonctionnement de la Cour, son organigramme et sa mission a eu lieu le 3 octobre 2018 à l'intention des Assistants Exécutifs des nouveaux juges de la Cour.

Le Président de la Cour, l'Hon. Juge Edward Asante a assimilé la formation aux programmes d'orientation destinés aux nouveaux employés comme étant un «outil de gestion essentiel en vue d'insuffler aux nouveaux employés un sentiment d'appartenance et de les préparer à la réussite dans leur carrière au sein de l'organisation, promouvant ainsi l'efficacité et la productivité.

«Le programme d'orientation nous offre l'occasion de présenter aux Assistants Exécutifs les textes fondamentaux de la Cour avec lesquels ils travailleront pour s'acquitter de leurs responsabilités», a déclaré le Président dans sa déclaration liminaire.

Il a qualifié les Assistants Exécutifs de "personnel d'appui essentiel aux Honorables juges dans la mesure où ils jouent un rôle essentiel dans le travail des juges" qui exige d'eux de se familiariser avec les informations de base sur la Cour.

Le Président a déclaré que la formation avait été structurée sous la forme d'une session interactive pour leur permettre de dialoguer avec les exposants en présence des Juges. Il a également exhorté les Assistants Exécutifs à vite assimiler les textes et à faire diligence pour commencer le travail pour lequel ils ont été employés. Le greffier en chef de la Cour, M. Tony Anene-Maidoh, a énuméré les objectifs de la formation, à savoir l'inclusion des Assistants Exécutifs au sein de la famille de la Cour de la CEDEAO; leur présentation aux Juges et aux cadres supérieurs; la mise à leur disposition des informations générales sur la Cour; l'appréciation de leurs rôles et de leurs responsabilités en vue de travailler en synergie avec les juges et les autres membres.

Il a également fait un bref aperçu sur l'historique de la Cour, sa mission principale, son organigramme, ses textes fondamentaux, le rôle des Assistants Exécutifs, les voies hiérarchiques, les départements et les Cabinets des juges.

Le deuxième exposé a porté sur le greffe de la Cour. Il a été présenté par Me. Athanase Atannon, Greffier en chef adjoint.

La présentation a porté sur la mission principale du greffe, la pratique et la procédure de la Cour, les relations entre les Assistants Exécutifs et le greffe, la gestion des affaires, le rôle du juge rapporteur, la constitution des panels, la répartition des affaires et le rôle des audiences.

Le Directeur de la Recherche et de la Documentation, Dr. Ousmane Diallo, a exposé sur la mission principale du Département, ses relations avec les Assistants Exécutifs, la jurisprudence de la Cour, en particulier sa compétence en matière de droits de l'homme, les techniques de recherche et l'exploitation de la bibliothèque.

Le dernier exposé a porté sur le Département de l'Administration et des Finances. Il a été présenté conjointement par le Chef de Division Ressources humaines et administration, M. Siratoulai Gnamou, assisté de la Responsable du Personnel, Mariam Koné et était axé sur le rôle du Département, les questions liées aux ressources humaines, les demandes en matière de documentation, les problèmes médicaux.

Published by:

The Community Court of Justice, ECOWAS, 10, Dar Es Salaam Crescent, Off Aminu Kano, Wuse, Abuja.

Tel: Open Registry: +234 (0) 815 27000 40 General Information: +234 (0) 815 27000 60

Email: president@courtecowas.org info@courtecowas.org Website: www.courtecowas.org